

Publications de Mars 2025

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 <p>LE COIN DES FONDAMENTAUX</p>	01/04/2025	CNIL – Recommandation relative à l'authentification multifacteur – 1er avril 2025	La CNIL a publié une recommandation visant à accompagner les utilisateurs et fournisseurs de solutions d'authentification multifacteur (« MFA ») en réponse à l'augmentation toujours grandissante des menaces cyber. Cette recommandation s'adresse aux responsables de traitements et aux sous-traitants ainsi qu'aux fournisseurs de solutions d'authentification multifacteur.	 <p>⇒ A consulter en cas de mise en place d'une authentification multifacteur</p>
 <p>LE COIN DES FONDAMENTAUX</p>	03/04/2025	ANSSI – Le centre de certification de l'ANSSI émet ses premiers certificats EUCC – 3 avril 2025	Dans le cadre du règlement européen sur la cybersécurité, a été mis en place la certification cybersécurité (« EUCC »). Le Centre de certification national de l'ANSSI, en charge de délivrer les certifications EUCC a délivré, le 31 mars 2025, les deux premiers certificats pour les solutions de deux entreprises.	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	08/04/2025	CNIL – Demandes d'autorisation en santé : bilan pour l'année 2024 de l'action de la CNIL – 7 avril 2025	Le bilan de la CNIL, pour 2024, concernant les demandes d'autorisation en santé fait état de 619 demandes d'autorisation reçues pour lesquelles 397 autorisations ont été délivrées. Seulement 3 demandes ont fait l'objet d'un refus et 174 ont été classées sans suite. La CNIL note une amélioration dans la qualité des dossiers reçus. Elle se félicite de la réduction des délais d'instruction, ceux-ci étant ramenés à 65 jours contre 73 jours en 2023. La CNIL indique qu'un nouveau formulaire de demande d'autorisation sera mis en ligne au courant de l'année 2025 afin de continuer à améliorer la qualité des dossiers soumis et permettre l'accélération de leur instruction.	 <p>Pour information</p>

 <p>LE COIN POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>08/04/2025</p>	<p>CNIL – Recommandation relative aux applications mobiles – Modifiée – 8 avril 2025</p>	<p>En septembre 2024, la CNIL publiait des recommandations sur les applications mobiles. La nouvelle version publiée en avril 2025 est une mise jour avec quelques corrections mais sans véritable modification de fond. Certaines omission ou incohérences ont ainsi été corrigées. La version mise en ligne a été annotée pour mettre en évidence les modifications réalisées.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>11/04/2025</p>	<p>CNIL – Lancement d’une concertation sur les outils d’enregistrement et de relecture de session de navigation – 9 avril 2025</p>	<p>La CNIL a précisé que les outils d’enregistrement et de relecture de session de navigation, également appelés « outils de rejeu de session » peuvent enregistrer et reconstituer l'interaction d'un utilisateur avec des sites web ou des applications mobiles, y compris les mouvements de souris, les clics et les saisies de formulaires. Ces données sont visualisées sous forme de vidéos afin d'analyser l'expérience de l'utilisateur, de détecter les bugs et d'optimiser la structure du site web. La CNIL a noté les risques potentiellement importants pour la conformité au RGPD et la vie privée des utilisateurs. Pour répondre à ces questions, la CNIL a lancé une concertation pour comprendre les implications juridiques, techniques, éthiques et sociétales, dans le but d’élaborer des recommandations pour les fournisseurs et les éditeurs d'outils de relecture de session dans le but d'assurer des pratiques respectueuses de la vie privée. Des lignes directrices concernant les outils de relecture de session pourraient être attendues au cours du second semestre 2025.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN POUR ALLER PLUS LOIN</p>	<p>11/04/2025</p>	<p>CNIL – Bac à sable – IA et services publics : Les recommandations de la CNIL aux lauréats – 11 avril 2025</p>	<p>La CNIL a publié les recommandations faites aux organismes qu’elle a accompagnés dans le cadre du « bac à sable » 2023-2024 consacré aux projets d’intelligence artificielle (« IA ») appliqués à des services publics. Ce « bac à sable » a été l’occasion pour les organismes concernés de travailler sur les enjeux de la constitution d’une base de données à des fins d’apprentissage, la notion d’intervention humaine significative, la minimisation des</p>	 <p>Pour information</p>

			données d'une IA générative ou encore la nouvelle forme de captation vidéo.	
 <p>LE COIN POUR ALLER PLUS LOIN</p>	14/04/2025	Délibération n° 2025-024 du 27 mars 2025 portant adoption de la recommandation modifiée relative aux applications mobiles et abrogeant la délibération n° 2024-061 du 18 juillet 2024 portant adoption de la recommandation relative aux applications mobiles	La recommandation modifiée relative aux applications mobiles (voir plus haut) a été publiée au Journal officiel.	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	14/04/2025	Délibération n° HABS-2025-002 du 3 avril 2025 habilitant des agents de la Commission nationale de l'informatique et des libertés à établir un rapport en application du cinquième alinéa de l'article 22-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	La liste des agents de la direction des contrôles et des sanctions de la CNIL, habilités à établir un rapport dans le cadre de la procédure simplifiée a été publiée par la CNIL.	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	14/04/2025	CNIL – Stratégie européenne et internationale 2025-2028 – 14 avril 2025	La CNIL a publié sa stratégie européenne et internationale pour 2025-2028, laquelle est divisée en trois axes : <ul style="list-style-type: none"> - La fluidification de la coopération européenne afin de renforcer la protection des données personnelles ; - La promotion des standards internationaux élevés en matière de données à caractère personnel ; - La consolidation de son influence au niveau européen et international en promouvant un modèle de protection des données personnelles centré sur l'équilibre entre innovation et protection des personnes. 	 <p>Pour information</p>
	21/04/2025	ANSSI – Rapport annuel d'activité 2024 – Avril 2025	Dans son rapport annuel couvrant l'année 2024, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (« ANSSI ») revient sur les événements phares de l'année. Sont ainsi notamment évoqués :	 <p>Pour information</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Les jeux olympiques et paralympiques de Paris dont l'ANSSI a été au cœur de la préparation ; - La poursuite des travaux de transposition de la directive NIS 2 ; - L'engagement de l'ANSSI pour la cybersécurité de l'Union européenne. 	
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	21/04/2025	Conseil d'Etat, 18 avril 2025, n°482872 - Société Criteo	Saisi en cassation par la société Criteo contestant une amende de 40 millions d'euros infligée par la CNIL, le Conseil d'Etat a rejeté la demande de saisine du Conseil constitutionnel d'une question prioritaire de constitutionnalité. Criteo soulevait une violation de son droit de ne pas s'incriminer en ce que les agents de la CNIL procédant à des opérations d'enquête et de contrôle n'avisent pas préalablement les gestionnaires de traitement des données de leur droit de garder le silence lors de leur déroulement. Le Conseil d'Etat estime que les enquêteurs de la CNIL ne recueillent pas d'explications d'une personne portant sur des faits pour lesquels elle serait mise en cause dans le cadre d'une procédure tendant à l'adoption de mesures de sanction à son encontre. Par conséquent, il est cohérent que les personnes sollicitées ne se voient pas notifier leur droit de se taire.	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN DES OUTILS</p>	23/04/2025	CNIL – Compromission de données chez un sous-traitant : quels sont les risques des accès non sécurisés ? – 23 avril 2025	Par cette publication, la CNIL entend permettre à tous les professionnels de mieux comprendre et prévenir les risques d'accès à des données détenues par les sous-traitants. Pour ce faire, la CNIL retrace un cas inspiré de faits réels d'hameçonnage.	 <p>⇒ A utiliser pour l'analyse d'impact</p>

 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EPDB – Annual report 2024 – April 2025</p>	<p>Le Comité européen de la protection des données (« EDPB ») a publié son rapport annuel 2024, fin avril. Donnant un aperçu des travaux du Comité menés au cours de l'année passée, le rapport revient notamment sur l'adoption de la stratégie 2024-2027 ou la poursuite des efforts visant à fournir des orientations et des conseils juridiques. Parmi les actions menées par l'EDPB, il convient de noter ses efforts pour rendre le RGPD compréhensible et pratique pour tous, par exemple en présentant les informations dans un langage clair et non technique pour toutes les personnes non expertes de la matière.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EPDB – Summary – Annual report 2024 – April 2025</p>	<p>Alors que le rapport annuel de l'EDPB (présenté ci-dessus) se présente sous plus d'une cinquantaine de pages, l'EDPB a réalisé un effort de synthèse de son rapport annuel en 10 pages.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EPDS – Annual report 2024 – April 2025</p>	<p>Le Contrôleur européen de la protection des données (« EDPS ») a publié son rapport annuel pour 2024 qui marque deux décennies d'engagement en faveur de la protection de la vie privée et de la protection des données. Ce rapport revient sur les différentes actions menées tout au long de l'année 2024 dans les principaux domaines d'expertise : la supervision et la mise en application, la politique et la consultation et, enfin, la technologie et la vie privée. L'EDPS a également travaillé sur l'intelligence artificielle (« IA ») en créant notamment une unité IA pour assumer les nouvelles tâches de l'EDPS au titre de la législation sur l'IA.</p>	 <p>Pour information</p>

 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	23/04/2025	EPDS – Summary – Annual report 2024 – April 2025	Ce document est un résumé, en anglais, du rapport annuel de l'EDPS.	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	23/04/2025	EPDS – Résumé – Rapport annuel 2024 – April 2025	Ce document est un résumé, en français, du rapport annuel de l'EDPS.	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	23/04/2025	EDPS – Opinion 03-2025 on the Proposal for a Regulation on a progressive start of operations of the Entry/Exit system – March 2025	La Commission européenne a présenté, début décembre 2024, une proposition de règlement relatif à une dérogation temporaire à certaines dispositions du règlement (UE ^o 2017/2226 (« règlement EES ») et du règlement (UE) 2016/399 (« code frontières Schengen ») en ce qui concerne la mise en service progressive du système d'entrée/de sortie. Cette proposition vise à faciliter la mise en œuvre du règlement EES. L'EDPS estime que la proposition soulève certaines préoccupations en matière de protection des données, notamment en ce qui concerne l'exactitude des données personnelles traitées. Plus précisément, les données personnelles des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures, enregistrées dans l'EES au cours de la période de mise en service progressive, peuvent être incomplètes, ce qui est susceptible d'entraîner des conséquences négatives les concernant. L'EDPS propose que des garanties appropriées soient établies dans la proposition.	 <p>Pour information</p>

 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EDPS – Résumé de l'avis du Contrôleur européen de la protection des données sur la proposition de règlement relatif à la mise en service progressive du système d'entrée/de sortie – Mars 2025</p>	<p>Ce document est un résumé de l'avis 03-2025 de l'EDPS concernant la proposition de règlement relatif à la mise en service progressive du système d'entrée/de sortie, présenté ci-dessus.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EDPS – Opinion 4-2025 on the Proposals for Council Decisions on the signing and conclusion, on behalf of the Union, of the Digital Trade Agreement between the European Union and the Republic of Singapore – March 2025</p>	<p>La Commission européenne a publié, le 14 avril 2023, une recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture des négociations concernant des disciplines relatives au commerce numérique avec la République de Corée et Singapour. L'EDPS avait rendu l'avis 18/2023, le 15 mai 2023. Des négociations entre l'Union européenne et Singapour ont été entamées en juillet 2023 et ont donné lieu à un accord de principe un an plus tard, en juillet 2024. Il a été convenu que le projet d'accord sur le commerce numérique complètera l'accord de libre échange existant en l'Union et Singapour et donnera effet à l'accord de partenariat et de coopération entre les deux.</p> <p>Le 31 janvier 2025, la Commission européenne a publié deux propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de l'accord sur le commerce numérique entre l'Union et Singapour. Consulter sur ces propositions, l'EDPS recommande notamment de modifier l'accord afin de préciser que chaque partie peut adopter et maintenir les garanties jugées appropriées pour assurer la protection des données personnelles et de la vie privée. Aussi, l'EDPS invite la Commission à examiner la manière dont elle pourrait compléter l'accord sur le commerce numérique en renforçant la convergence entre l'Union et Singapour en matière de régimes de protection des données.</p>	 <p>Pour information</p>

 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EDPS – Résumé de l’avis du Contrôleur européen de la protection des données sur les propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion, au nom de l’Union, de l’accord sur le commerce numérique entre l’Union européenne et la République de Singapour – Mars 2025</p>	<p>Ce document est un résumé de l’avis 04-2025 de l’EDPS concernant les propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion, au nom de l’Union, de l’accord sur le commerce numérique entre l’Union européenne et la République de Singapour, avis présenté ci-dessus.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EDPS – Opinion 5-2025 on the Proposal for a Council Decision establishing the position to be taken on behalf of the European Union in the World Trade Organization on adding the Agreement on Electronic Commerce into the Agreement establishing the World Trade Organization – April 2025</p>	<p>En Janvier 2019, une initiative conjointe de l’Organisation mondiale du commerce (« OMC ») a été mise en place afin d’entamer des négociations en vue d’un accord sur le commerce électronique. Après cinq ans de négociations, le 26 juillet 2024, les participants à l’initiative conjointe de l’OMC sont parvenus à un texte stabilisé sur l’accord, qui couvre un large éventail de disciplines commerciales numériques. Le 6 février 2025, la Commission européenne a publié la proposition de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l’Union européenne au sein de l’OMC s’agissant de cet accord. Saisi pour rendre son avis, l’EDPS salue l’inclusion dans l’accord de dispositions spécifiques sur la protection des données. Le CEPD recommande de préciser qu’aucune disposition de l’accord n’affecte la protection des données à caractère personnel et de la vie privée assurée par les garanties respectives des parties.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	<p>23/04/2025</p>	<p>EDPS – Opinion 6-2025 on the Proposal for a Regulation amending Eurojust Regulation as regards the extension of the timeframe for the establishment of the Eurojust case management system – April 2025</p>	<p>L’EDPS a été consulté par la Commission européenne sur une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2018/1727 (« Eurojust ») en ce qui concerne la prorogation du délai pour la mise en place du système de gestion des dossiers d’Eurojust.</p>	 <p>Pour information</p>

			<p>Le système de gestion des dossiers (« CMS ») a pour objet de faciliter le stockage et l'échange sécurisés des données opérationnelles à caractère personnel sensibles. Le CMS actuel est techniquement obsolète, ce qui a été l'une des raisons pour lesquelles la Commission européenne a proposé une modification du règlement Eurojust en 2021. Cette modification prévoyait une période transitoire d'utilisation de l'ancien système CMS jusqu'au 1^{er} décembre 2025. En décembre 2024, Eurojust a fait part de ses craintes à la Commission de ne pas parvenir à respecter le délai fixé pour la mise en place du nouveau CMS. L'utilisation de l'ancien CMS au-delà de la période transitoire définie exposerait Eurojust au risque d'un traitement illicite de données opérationnelles à caractère personnel. C'est pourquoi la Commission a proposé une modification technique du règlement Eurojust afin de garantir que l'utilisation de l'ancien CMS reste licite jusqu'à ce que le nouveau CMS soit pleinement opérationnel et que les données pertinentes aient été transférées vers ce dernier. L'EDPS estime que la proposition de prolongation est dûment justifiée et nécessaire pour des raisons spécifiques de transition sécurisée vers la nouvelle infrastructure technique. L'EDPS n'a formulé aucune objection ou recommandation sur cette proposition.</p>	
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	23/04/2025	EDPS – Opinion 7-2025 on the signing, provisional application and conclusion of the Protocol (2025-2029) on the implementation of the Fisheries Partnership Agreement between the Republic of Côte d'Ivoire and the European Community – April 2025	<p>L'EDPS a été consulté sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, du protocole de mise en œuvre (2025-2029) de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République de Côte d'Ivoire et la Communauté européenne.</p> <p>L'EDPS se félicite de l'inclusion d'un article consacré à la protection des données, complété par un appendice, détaillant les conditions et garanties de la protection des données personnelles. Aux fins du transfert de données, l'EDPS invite néanmoins la Commission à préciser les garanties à mettre en place par des instruments</p>	 <p>Pour information</p>

			juridiquement contraignants et exécutoires. L'EDPS recommande également d'ajouter une disposition qui ferait référence aux garanties spécifiques à fournir en cas de traitement de données à caractère personnel relatives à des condamnations pénales et à des infractions.	
 LE COIN DES FONDAMENTAUX	24/04/2025	EN CONSULTATION – Projet de recommandation relative au recueil du consentement multi-terminaux – Avril 2025	<p>En consultation jusqu'au 5 juin 2025.</p> <p>La CNIL lance une consultation publique sur le projet de recommandation sur le recueil du consentement multi-terminaux. Ce projet de recommandation concerne les acteurs qui envisagent de recueillir un consentement multi-terminaux lorsque les utilisateurs sont authentifiés à un compte. Quand un utilisateur accepte ou refuse les traceurs sur un site ou une application, son choix est enregistré, en général, sur l'appareil à partir duquel ce choix a été fait. Aujourd'hui, il arrive que l'utilisateur n'ait pas procédé aux mêmes choix selon l'appareil ce qui complique la gestion des préférences par les responsables de traitement. Pour les utilisateurs, cela implique qu'ils expriment plusieurs fois leur choix selon l'appareil avec lequel ils se connectent. L'objectif de cette recommandation est que l'utilisateur puisse exprimer ses choix une seule fois, ceux-ci étant automatiquement appliqués sur tous les appareils connectés à son compte.</p>	 Pour information
 LE COIN RÉGLEMENTATION	28/04/2025	EDPS – Opinion 8/2025 on the Proposal for a Council Decision on the position to be taken within the Trade Specialised Committee on Administrative Cooperation in VAT and Recovery of Taxes and Duties between the European Union and the European Atomic Energy Community, of the one part, and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, of the other part – April 2025	<p>La Commission européenne a publié une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité spécialisé « Commerce » chargé de la coopération administrative en matière de TVA et de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts et droits institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part.</p> <p>Cette proposition entraîne des modifications des formulaires types à utiliser dans le cadre de la coopération</p>	 Pour information

			<p>administrative en matière de TVA et de recouvrement des impôts et taxes.</p> <p>Le CEPD a rappelé que le Royaume-Uni a été reconnu comme garantissant une protection adéquate des données à caractère personnel. Aussi, l'EDPS a estimé que les modifications apportées aux formulaires étaient nécessaires et ne soulevaient pas de problèmes en matière de protection des données.</p>	
 <p>LE COIN RÉGLEMENTATION</p>	29/04/2025	CNIL – Rapport Annuel 2024 – Avril 2025	<p>La CNIL a publié son rapport annuel de l'année 2024. Elle indique qu'elle a conduit plusieurs centaines de contrôles d'organismes publics et privés pour faire suite aux plaintes ou signalements reçus, en fonction de l'actualité ou dans le cadre de ses thématiques prioritaires. Ce sont 87 sanctions qui ont été rendu pour un montant total de plus de 55 millions d'euros d'amende. La procédure simplifiée a connu un essor important avec 69 sanctions prononcées, soit trois plus qu'en 2023. S'agissant des plaintes, la CNIL mentionne qu'elle a reçu un nombre record de demandes : 17 772 plaintes. Les conséquences des fuites de données sont un des motifs le plus préoccupants pour les personnes concernées. Du côté des violations de données, ce sont 20% de notifications supplémentaires qui ont été reçues, avec un nombre de violations touchant plus d'un million de personnes qui a doublé en un an. Dans son rapport, la CNIL revient aussi sur l'accompagnement en matière d'IA qu'elle propose sur son site ainsi que sur la sensibilisation du public avec de nombreuses actions sur le terrain.</p>	 <p>Pour information</p>
 <p>LE COIN DES FONDAMENTAUX</p>	30/04/2025	CNIL - La CNIL donne ses consignes pour renforcer la sécurité des grandes bases de données - 30 avril 2025	<p>Le nombre de violations de données touchant plusieurs millions de personnes ne cesse de s'accroître. La CNIL indique que si le guide de la sécurité des données personnelles, qu'elle a publié, constitue un socle à mettre en œuvre de manière systématique, ces mesure élémentaires doivent être renforcées pour prévenir les risques de sécurité concernant les grandes bases de données. La CNIL</p>	 <p>⇒ S'assurer de mettre en place toutes les mesures de sécurité nécessaires</p>

			<p>préconise donc la mise en place de différentes mesures essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none">- La sécurisation des accès externes au système d'information, via une authentification multifacteur ;- La journalisation, l'analyse et la fixation des limites sur les flux de données transitant sur le système d'information ;- La considération de l'humaine comme acteur de la sécurité ;- L'encadrement de la sécurité des données avec les sous-traitants.	
--	--	--	---	--